

## CONTRAT DE LOCATION

Contrat de location du camping car **intégral Hymermobil** CE-974-YW sur porteur Fiat Ducato jtd 2,8 de 9cv

Equipé été (rafraîchisseur, stores intérieurs) et hiver (chaines et protection intérieure isotherme)

Ce véhicule appartient à M. et Mme VICENT Francisco

12 T Chemin de la Hutte 33520 Bruges.

domicile 05.56.39.29.16

iPhone 06.06.49.25.05 -

Email [vicentfrancisco@gmail.com](mailto:vicentfrancisco@gmail.com)

**Tarifs de location 2015** : Avec assurance tout risque comprise dans le prix. Les draps et serviettes de toilette ne sont pas fournis.

Forfait km maximum 1 300 km la semaine ou 200 km par journée	Hors vacances scolaires	Juin, septembre et vacances scolaires	juillet et août
1 semaine	450 €	500 €	550 €
Journée	65 €	75 €	85 €

Kilomètres supplémentaires : 0,30 € / km

### Conditions de location pour le conducteur (2maximum) :

Être âgé de plus de 25 ans. Titulaire du permis de conduire B depuis plus de 5 ans. Titulaire d'un contrat d'assurance en cours, et justifier d'au moins 30 % de bonus.

### Assurance du camping:

A la charge du propriétaire en tout risque.

Si le locataire est le responsable du sinistre il devra s'acquitter du paiement de la franchise de 380€.

Les dommages causés par une infiltration d'eau ne sont pas pris en charge.

### Caution lors de la réservation:

Le locataire établira 2 chèques de garantie.

1- Un chèque de caution d'un montant de 1000 € qui sera restitué lors de l'état des lieux du véhicule si aucun dommage n'est constaté.

2- Un chèque complémentaire de 300 € qui sera annulé au minimum 30 jours après l'état des lieux (délai maximum de réception des contraventions par radar).

### La réservation

La signature du contrat devra avoir lieu au moins 2 mois avant la date de départ. Sauf en accord avec le propriétaire.

### Le locataire devra fournir:

- la photocopie de sa pièce d'identité .

- la photocopie du permis de conduire.
- la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- le relevé d'information de son assurance automobile (bonus de 30% mini) pour permettre l'assurance par le propriétaire ».
- le chèque d'acompte de 50% de la prévision de la location.

Toutefois, le paiement de la réservation pourra s'échelonner en deux fois sur la période de 2 mois précédant le départ et sans frais.

Le solde des 50% restants devra être réglé le jour de votre départ.

Le contrat de location daté et signé portera la mention "lu et approuvé, bon pour accord"

### **Annulation:**

1- L'annulation par le locataire devra intervenir au plus tard 21 jours avant le départ. Passé ce délai il sera conservé 15% du montant de la location.

2- La location pourra être annulée par le propriétaire si le véhicule est en panne, ou accidenté lors de la précédente location. Celui ci avisera le « locataire » des qu'il en aura eu connaissance.

Dans ce cas, les sommes versées lui seront intégralement restituées, et aucune indemnité ne pourra être réclamée au propriétaire.

### **Prise en charge ou restitution du camping car :**

#### **Lors de votre départ :**

Un état des lieux sera réalisé conjointement.

Le véhicule vous sera loué avec le plein de gasoil, soit 80l.

Les 2 cassettes WC seront vides.

Le plein d'eau potable 140 l sera fait (sans les réserves).

Une bouteille de propane sera toujours pleine et l'autre en cours d'utilisation.

En cas de remplacement il vous sera demandé de présenter la facture au propriétaire pour remboursement.

#### **Lors de votre retour et afin de ne pas compromettre le départ des nouveaux locataires :**

L'état des lieux sera actualisé conjointement.

Le véhicule sera remis avec le plein de gasoil.

Les vidanges d'eau grises et des cassettes WC seront faites avant votre retour.

Le nettoyage intérieur sera à la charge du locataire : Cabine, cellule, salle de bains, frigidaire, plaque de cuisson...

#### **Dispositions diverses :**

##### ***L'inventaire et l'état des lieux:***

L'état des lieux et le relevé kilométrique seront établis au moment du départ ainsi qu'au retour du véhicule

##### ***La responsabilité:***

Le locataire vérifiera régulièrement les niveaux d'huile et d'eau et l'état des pneumatiques (5 bars à l'avant comme à l'arrière).

Le locataire demeure seul responsable des amendes, contraventions et procès verbaux établis contre lui lors de la durée de la location.

Le locataire s'engage à ne pas transporter plus de 4 personnes, y compris le conducteur et de ne pas surcharger le camping-car ( 3t500 maxi )

En cas de non fonctionnement d'un élément du camping-car, d'une détérioration ou en cas d'accident, le locataire s'engage à prévenir immédiatement le propriétaire, pour que celui-ci puisse trouver une solution et prévenir le plus rapidement possible les futurs locataires de l'indisponibilité du véhicule.

En cas de dégâts, même mineurs, le locataire ne devra pas procéder à la réparation sans en aviser le propriétaire.

### **Sécurité:**

1. Les bouteilles de gaz seront fermées avant chaque nouveau déplacement.
2. Ranger tout objet présentant un risque de projection avant que le véhicule prenne la route.
3. Les lanternes, les fenêtres et les trappes d'accès devront rester fermés avant le départ et en roulant.
4. Le locataire devra veiller à bien fermer à clé et hermétiquement le camping car à l'arrêt, afin de le protéger du vol et des intempéries
5. Utiliser la commande de mise sous alarme « anti intrusion » du camping car, fournie avec les clés du véhicule.

### **Le nettoyage:**

Lors de la restitution du camping-car, le nettoyage extérieur restera à la charge du propriétaire. Toutefois le pare brise devra permettre une bonne visibilité.

### **Les horaires du départ et du retour: Sauf accord préalable**

Location d'une ou de plusieurs semaines: (tarif selon la période)

Départ le samedi à partir de 14 heures.

Retour le samedi avant 12 heures.

Location pour le WE : (tarif à la journée selon la période)

Départ possible le vendredi à partir de 11h

Retour le dimanche suivant avant 22h et/ou lundi matin avant 12h.

Location de x journées dans la semaine :

Les conditions de départ et de retour seront à définir avec le propriétaire.

**Les locations de plusieurs semaines seront prioritaires dans le planning des réservations.**

Dans le cas d'une location consécutive à la votre, tout retard supérieur à 2 heures, entraînera le paiement d'une indemnité de 20 € qui sera attribuée au locataire suivant.

Tout dépassement de la durée de location sera facturé au tarif de la période concernée.

**Litige:** En cas de litige, les tribunaux du domicile du loueur sont les seuls compétents.

**CONTRAT DE LOCATION « HYMERMOBIL CE 974 YW »**

**Le locataire:**

Nom: domicile  
Adresse: Portable  
Email

**Le propriétaire:**

M et Mme Vicent Francisco domicile 05.56.39.29.16  
33520 Bruges iPhone 06.06.49.25.05 –  
Email [vicentfrancisco@gmail.com](mailto:vicentfrancisco@gmail.com)

**Période de location : du: au: Nbre de jours:**  
**Forfait km pour la période : 1300 km par semaine ou 200km par jour**

Désignation	Nombre	Tarif (suivant période)	Montant
Nbre de semaines			
Nbre de journées			
Forfait journalier propane <b>hiver 2 €</b>			
<b>Total location :</b>			

Acompte à verser lors de la réservation = à 50% du montant de la location

Montant € n° cheque : date  
Solde à régler le jour du départ = € n° cheque : date :  
1 Chèque de 300€ infractions 1 Chèque de 1000€ caution

Complément de facturation : A régulariser lors de la restitution du véhicule ou retenu sur le chèque complémentaire de 300€ (en accord avec le locataire)

Désignation	Observations	Montant
Nbre Km départ		
Nbre Km retour		
Nbre de Km hors forfait x 0,30 €		
Complément de carburant	Oui/non	
Forfait nettoyage 20€	Oui/non	
Forfait retard 20€	Oui/non	
<b>Somme totale :</b>		

Prise en charge du camping car:

Le ..... / ..... / ..... à partir de ..... heures

Le propriétaire:

Restitution de camping car:

Le ..... / ..... / ..... au plus tard à ..... heures

Le locataire:

Signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé, bon pour accord»